



**MAIRIE DE
BOUSSENS - 31360
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

14 avril 2026

Nombre de conseillers en

exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Procurations : 0

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération du Conseil
Municipal**

D.C.M N° 5-6

**Objet : Désignation des
représentants à Réseau 31 –
Syndicat Mixte de l'Eau et de
l'Assainissement de Haute-
Garonne.**

L'an deux mille vingt-six et le vingt trois avril à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur ROQUEBERT Joël, Maire.**

Présents : Monsieur ROQUEBERT Joël, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame SOURROUBILLE Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame JIN Alice, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame DESSENS Cécile, Monsieur RAUFAST Mathieu, Madame SANDY Liliane, Monsieur MORELLO Damien, Monsieur EYCHENNE Quentin.

Formant la majorité des membres en exercice

Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la Commune à Réseau 31 pour les compétences suivantes :

D1.12 Eaux pluviales

Il est précisé que, conformément à l'article 10.3.B des statuts de Réseau 31, les communes sont représentées au sein des commissions territoriales par un nombre de représentants fixé en fonction de leur population.

Les commissions territoriales sont organisées sur des périmètres géographiques définis en annexe des statuts de Réseau 31. A ce titre, la commune de BOUSSENS est rattachée à la commission territoriale 12 – Val de Garonne et Volvestre.

Au sein de ces commissions, les voix des représentants sont pondérées en fonction du nombre de compétences transférées à Réseau 31 par la Commune. Ces commissions exercent un rôle important, notamment en élisant les délégués appelés à siéger au Conseil syndical, organe chargé de l'administration de Réseau 31.

Conformément à l'article 10.3 des statuts de Réseau 31, les représentants sont désignés par leur organe délibérant. Cette désignation est effectuée à la majorité absolue, au scrutin secret. Il est rappelé que chaque représentant ne peut siéger qu'au titre d'une seule personne publique membre et ne peut, en conséquence, être simultanément désigné pour représenter plusieurs adhérents à Réseau 31.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 représentants appelés à siéger à la commission territoriale 12 – Val de Garonne et Volvestre de Réseau 31 dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

DECIDE

- de désigner 3 représentants à la commission territoriale 12 – Val de Garonne et Volvestre de Réseau 31
 - o **Monsieur RAMEAU Roger**
 - o **Monsieur LIVOTI Antoine**
 - o **Madame GRANGE Martine**

Boussens, le 24 avril 2026

Le Maire,
Joël ROQUEBERT



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.